

Une difficile transition au CPAS d'Anderlecht

Brigitte Poulet.

Au CPAS d'Anderlecht, les choses ne se passent pas bien. Lors des élections du 8 octobre 2000, la majorité en place (PS, SP, PRL-FDF, FN) a perdu les élections. Fin janvier 2001, des minimexés manifestaient, s'opposant à la future majorité (PRL-FDF, CVP, Ecolo, Agalev et Vlaams Blok) craignant qu'elle n'annule certaines aides financières.

A cette occasion, nous avons été contactés par le CDIM (Comité de Défense et d'Information des Minimexés) qui a déjà collaboré avec le Collectif à plusieurs occasions. Si nos délais de parution ne nous permettent pas d'être en phase avec l'action, au moins pouvons-nous relayer les points de vue des uns et des autres : minimexés et le présumé futur président. Nous leur avons donné la parole dans deux interviews.

Beaucoup d'incompréhension et de désinformation... Nous laissons au lecteur le soin de se faire une opinion à partir de déclarations parfois très divergentes et nous souhaitons aux protagonistes une nécessaire reprise du dialogue. Les interviews ont été réalisées dans le courant du mois de mars. Voilà qu'à la veille de la mise en page de ce journal, nous apprenons que, suite au revirement de deux conseillers communaux, Mr Yves De Muijlder (Ecolo) ne sera finalement pas président. C'est Mr Rufin Grijp qui continuera à assumer cette fonction.

Nous décidons cependant de publier les deux interviews, non que nous ayons beaucoup de goût pour un mauvais feuilleté à relents politiques, mais parce qu'elles illustrent deux façons de concevoir l'aide sociale. Et parce que, pratiquement, Mr Rufin Grijp, tout président qu'il est, va devoir composer avec la nouvelle majorité qui s'était prononcée en faveur du programme énoncé par Mr Yves De Muijlder.

1. Inquiétude des minimexés au CPAS d'Anderlecht

Une interview de Dalida Rigo et Mr Foubert du CDIM (Comité de Défense et d'Information des Minimexés)

● *La prochaine entrée en fonction de la nouvelle majorité au Conseil du CPAS et du nouveau président Mr De Muijlder (Ecolo) semble vous donner beaucoup d'inquiétude.*

Tout d'abord, nous sommes choqués parce que grâce aux votes du groupe politique de Mr De Muijlder, un représentant du Vlaams Blok, Mr De Roover, le bras droit de Mr J. Demol, a été élu au sein du CPAS. Ce représentant pourrait consulter n'importe quel dossier : dans les locaux actuels, les ordinateurs sont facilement accessibles à tous. La Commune avait promis un bâtiment où se ferait l'accueil des bénéficiaires, les entretiens avec les assistants sociaux, pour désengorger le bâtiment actuel, mais on ne parle plus de ce projet.

● *Je pensais davantage au différent qui vous a opposés à propos des aides complémentaires.*

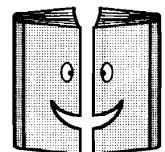
Mr. De Muijlder, sera président à partir du 2/4. Avant les élections, il était d'accord pour les aides complémentaires. Un isolé perçoit 22.000 FB, il a un loyer de 13.000 FB, 4.000 FB de gaz et électricité, il doit encore acheter de quoi se nourrir, s'habiller, il doit payer ses déplacements, comment voulez-vous vivre avec ça ?

● *Yves de Muijlder ne dit pas que le minimex est suffisant.*

Le président encore actuellement en fonction accordait ponctuellement des aides de 2.000, 3.000, 4.000, en cas de besoin et il avait pris la décision d'octroyer 2.000 FB supplémentaires à tous les minimexés, voire plus dans les cas critiques. D'ailleurs, nous touchons cette somme depuis le mois de février.

Avant les élections, Mr De Muijlder était d'accord pour l'aide régulière supplémentaire de 2.000 FB et pour l'aide ponctuelle. Dans le

A lire... à débattre



(1) Article 60 §7 de la loi sur les CPAS de 1976 :

« Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales, le centre public d'aide sociale prend toutes dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide en agissant lui-même comme employeur (...). Par dérogation (...), les travailleurs engagés (...) peuvent être mis par ces centres à la disposition de communes, d'associations sans but lucratif ou d'intercommunales à but social. ».

cadre du Rapport sur la Pauvreté, il a même exigé plus de 8.000 FB comme complément mensuel pour pouvoir vivre dignement. Maintenant, il n'est plus d'accord pour rien. Il a voté pour au Conseil, avant le 8 octobre 2000. Il a reconfirmé sa position le 8 octobre. Après les élections, il y a une commission énergie qui a été votée. Le 23 novembre, le Conseil a décidé d'appliquer l'octroi à tous des 2.000 FB, dans le cadre de la crise de l'énergie ; et là, Mr De Muijlder a voté contre. Il a reconfirmé son vote négatif le 21 décembre.

● *Mais le montant de l'aide régulière n'est-il pas fixé au niveau fédéral ? Je doute que la commune ait le pouvoir de l'augmenter.*

Oui, l'illégalité, c'est toujours l'argument qu'on nous oppose. L'attribution d'une aide complémentaire doit être discutée au cas par cas. Eh bien, Mr Grijp a présenté le cas de chaque minimexé pour pouvoir octroyer ces 2.000 FB, donc, ce n'est pas illégal.

Maintenant, si on enlève ça du jour au lendemain, ça fait une énorme différence. 2.000 FB, ça paraît peu, mais sur un budget de 22.000 FB ! Il faut voir comment vivent certains minimexés ! On croit toujours que les minimexés ont droit à des appartements sociaux, il n'y en a que 30% qui y ont droit.

● *Yves De Muijlder justifie son refus en proposant une autre affectation du budget : des mesures d'aide pour sortir de la pauvreté plutôt qu'une distribution qui ne risque pas de changer fondamentalement la situation des gens.*

C'est utopiste. Ce monsieur voudrait remettre tout le monde au travail. Malheureusement, il y a des personnes qu'on ne pourra jamais remettre au travail. A Anderlecht, nous avons 1.500 minimexés et 1.500 dossiers de personnes qui perçoivent l'une ou l'autre forme d'aide sociale. Sur la totalité, il y a peut-être 10% de personnes qu'on pourrait remettre au travail. Les minimexés sont des handicapés, des pensionnés de plus de 60 ans, des jeunes complètement déstructurés... Bien souvent, il y a des problèmes d'alcool et de drogue.

● *Ils ne peuvent pas travailler tout de suite, mais avec de l'aide, du temps, un certain nombre d'entre eux peuvent se réinsérer...*

Il n'y a pas de budget. Au niveau communal, aucun budget n'est prévu pour une réinsertion sociale.

● *Mr De Muijlder voulait en créer un de cette manière. Ces 2.000 FB cumulés, ça représente*

combien ?

36 millions. Que voulez-vous faire avec ça ? Combien de personnes va-t-il remettre au travail ?

Il y a déjà un service de réinsertion professionnelle au CPAS : la remise au travail par les articles 60 et 61¹. Ça fonctionne plus ou moins bien. Le gros problème, c'est le patronat. Si vous n'avez pas de patrons prêts à engager des personnes émargeant au CPAS, comment voulez-vous leur trouver un boulot ?

● *Connaissez-vous les projets d'insertion dont parle Mr De Muijlder ?*

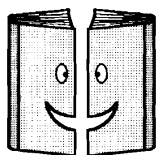
Si on a la chance d'être remis au boulot dans le cadre des articles 60 et 61, c'est bien : on a un contrat de travail normal, avec un salaire minimum, la couverture des droits sociaux (cotisation pour la pension etc) avec, à l'issue, la possibilité de quitter le statut de minimexé. Mais je vous disais qu'ils ont du mal de trouver des patrons et de toute façon, il ne faut pas se leurrer, quand un contrat 60 ou 61 est terminé, que font les sociétés ? Même si la personne travaille bien, elles la mettent au chômage et elles reprennent un autre « article 60 » : le CPAS intervient pour une partie de l'argent et le patron a des réductions de charges sociales.

Mais ce dont on ne veut pas du tout, c'est du travail intérimaire. Et on sait que maintenant, la nouvelle majorité est uniquement en pourparlers avec des agences d'intérim. Travailler comme intérimaire, qu'est-ce que ça va rapporter au minimexé ? Ce qu'il va gagner en intérim va être déduit de son allocation CPAS. Ce ne sera plus un contrat en tant que tel comme avec l'article 60, mais ça devient du travail obligatoire, de l'esclavagisme en quelque sorte. Si les personnes refusent le boulot, le minimexé est supprimé !

Autre chose : il semble que le CPAS, avec l'assentiment de la famille Ecolo et donc du nouveau président, veut aussi promouvoir le système du colis alimentaire. Mais ici à Anderlecht, il n'y a toujours pas de budget pour ces dits colis. Il faut savoir aussi que la Banque Alimentaire n'arrive déjà pas à approvisionner suffisamment les ASBL d'Anderlecht qui distribuent des colis.

● *On pourrait critiquer aussi le principe du colis, qui vous oblige à manger ce qu'il y a et vous empêche de choisir votre nourriture.*

Il faut savoir que parfois les denrées sont périmées. Et puis, ça fait penser aux tickets de ravitaillement et soupe populaire. Mais



attention, c'est là qu'on va arriver. Ce qui se passe à Anderlecht, c'est qu'il y a des politiciens (Simonet et toute sa bande) qui essaient de mettre un conseil CPAS de droite et que les Ecolos adhèrent à ça.

● *Vous discutez avec le Conseil ?*

C'est difficile. On a l'impression que tout est déjà décidé dans la nouvelle majorité. Alors quand on discute, ça ressemble à un dialogue de sourds. Nous essayons de résister. Nous ne sommes pas seuls, il y a le Comité des minimexés, il y a le comité de Cureghem, le Front des SDF.

● *Dans le cadre des projets de réinsertion, n'est-il pas aussi question de formations ?*

Il y a des formations au sein du CPAS, mais ça ne donne rien. Les gens sont inaptes à pouvoir continuer. Pour se faire engager quelque part, au minimum, il faut être bilingue. Il n'y a pas de formations en langues. Les minimexés n'ont pas accès aux formations en langues de l'ORBEM. En plus, on demande x années d'expérience, sans être trop âgé...

● *Le mot de la fin ?*

Eh bien, nous, au CDIM, on maintient que les montants des minimex et équivalents ne suffisent absolument pas pour vivre dans la dignité et on ne veut pas qu'on nous supprime ce petit ballon d'oxygène que Mr Grijp nous a accordé. C'est vital !

2. La position de la nouvelle majorité : de la gestion de la pauvreté à un projet de lutte contre la pauvreté

Une interview de Yves De Muijlder.

● *Il semble que le courant ne passe pas bien entre certains minimexés, représentés par le CDIM, et vous. En résumé ils vous accusent de refuser aux minimexés l'aide ponctuelle et une aide supplémentaire de 2.000 FB qui avait été votée, y compris par vous, avant les élections.*

Il y a confusion entre deux choses bien différentes. La première : il y a à peu près un an, on a voté la proposition qui avait été faite dans le Rapport sur la Pauvreté : c'est-à-dire le principe d'une somme supplémentaire de 15.000.000 FB pour pouvoir accorder plus facilement les aides ponctuelles complémentaires. Cette somme représente 2.000 FB en moyenne pour la moitié des minimexés.

Mais en fait, on accordera 500 FB à l'un, 0 FB à l'autre et 10.000 FB au troisième, selon les situations. Cette somme de 15.000.000 FB a été budgétisée et n'est pas du tout remise en cause.

J'en viens à la deuxième chose : la confusion se fait avec une proposition de l'actuel président, Mr Grijp, pour une aide de 2.000 FB à tous les bénéficiaires du minimex ou d'une aide sociale. D'abord, cette mesure n'est pas légale et ensuite, philosophiquement, je ne suis pas d'accord, même si je comprends que les minima sociaux sont trop faibles ; on se bat au niveau fédéral pour qu'ils soient augmentés.

Il faut savoir que la dotation communale au CPAS est limitée. Cette aide, évaluée alors à 35 millions FB, a été prônée après les élections. Avec un budget limité, on doit choisir. Et on préfère avoir une politique dynamique en augmentant l'effectif des assistants sociaux, le nombre de locaux, pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions, en améliorant l'accueil, en stimulant l'insertion socio-professionnelle, notamment par l'aspect formation, en instaurant une meilleure guidance, en recherchant des synergies avec les associations. On veut donc privilégier une véritable lutte contre la pauvreté. Donner 2.000 FB à chaque ménage, même si ça aide à supporter un peu mieux la pauvreté, ça ne lutte pas contre les causes de la pauvreté.

Pour s'en sortir légalement, Mr Grijp a fait examiner chaque cas, jusqu'à 500 par heure, en accordant quelques secondes à chacun. Les ménages reçoivent 2.000 FB plus 1.000 FB par enfant à charge. Ceci va coûter 40 ou 50 millions de FB, et ça risque d'hypothéquer nos projets.

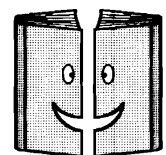
● *Donc, ce système est déjà d'application ?*

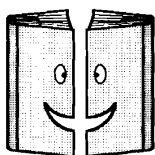
Tout à fait, les bénéficiaires ont été avertis par lettre il y a quelques mois. Le CPAS a commencé à payer, il était obligé. C'est une mesure scandaleuse : très populaire mais qui freine la possibilité pour les gens de s'en sortir vraiment. Mais nous pouvons difficilement y échapper, et juridiquement, et moralement : ce qui a été promis aux bénéficiaires ne peut pas leur être enlevé comme ça.

● *N'y a-t-il pas dans votre CPAS une majorité de gens soit trop âgés, soit handicapés, déstructurés, qui auraient des problèmes d'alcoolisme, de drogue et qu'il serait très difficile de remettre au travail ?*

Je le répète, pour ceux qui en ont vraiment

A lire... à débattre





besoin, il existe des aides complémentaires. Mais je ne peux pas croire que la majorité des minimexés soient des gens irrécupérables et dans des situations telles qu'ils ne peuvent pas s'en sortir. D'autant plus ces dernières années où leur nombre a crû très fort, en parallèle à l'aggravation de la pauvreté. Justement, si on augmente le nombre d'assistants sociaux pour leur permettre de faire réellement leur travail, il y a des gens qui vont s'en sortir très bien. Il y a des tas de demandes d'« article 60 » qui ne sont pas assurées à Anderlecht.

● *Des demandes de la part des patrons ?*

Non, de la part des minimexés.

● *Il faudrait aussi engager des gens qui recrutent des employeurs ?*

Oui, bien sûr, puisque maintenant, l'article 60 peut être ouvert au privé. Il faut tenir compte du fait que l'article 60, ce n'est pas la panacée si on n'a pas l'aspect formation avec. Il faut des gens qui accompagnent, pour garantir l'aspect formation.

Il ne s'agit pas seulement de trouver un travail provisoire aux gens, il faut leur donner des armes pour en retrouver un par eux-mêmes ensuite. Pour cela, la nouvelle loi est mieux qu'avant. Elle permet de ne pas être limités à la récupération des droits sociaux. Avant, la personne travaillait jusqu'à ce qu'elle ait récupéré les droits au chômage, puis c'était fini. Maintenant, elle peut continuer.

● *Mais est-ce que le patron n'est pas tenté de reprendre un autre « article 60 » pour les avantages qui sont liés à ce genre de contrat ?*

Peut-être, mais c'est moins systématique qu'avant. Il y a un délai. La loi n'est pas parfaite, mais elle est mieux qu'avant.

Prenons aussi les contrats d'insertion des jeunes : ici, ils ne sont pas du tout respectés. On donne le minimex aux jeunes mais on ne fait pas de contrat avec eux. Parce que les assistants sociaux n'ont pas le temps. Dans les CPAS où ils le font, on voit que les gens s'en sortent plus vite. La loi l'impose, mais, pour ça, il faut du personnel, des locaux...

Il faut voir la violence des salles d'accueil. Les gens sont mal reçus parce qu'il n'y a pas de temps, qu'il n'y a pas de place... Où est la dignité des personnes là-dedans, et des assistants sociaux et des bénéficiaires ? On a à Anderlecht le record du nombre d'assistants sociaux, vers le bas. Ils ont 350 dossiers par personne à peu près. En théorie, ça devrait être 100 maximum.

En plus ils travaillent dans des petits boxes, on entend tout d'un box à l'autre. Travaillant dans des conditions pareilles, ils tombent souvent malades ; donc, au lieu de 13, ils sont souvent moins. On a un cadre plus grand que 13 mais on n'arrive pas à engager, tant est mauvaise la réputation du CPAS. C'est un cercle vicieux. Il faut casser ça. Tout de suite ! Ma priorité, c'est de faire des antennes dans les quartiers. Ça augmente les locaux et ça permet aux assistants sociaux d'être plus proches des gens dont ils s'occupent.

● *En ce qui concerne l'insertion professionnelle, vous seriez en train de mener des discussions avec des agences d'intérim.*

Je n'ai jamais rencontré une agence d'intérim.

● *En tous les cas, il est question que les agences d'intérim proposent du travail aux minimexés. Et ceux-ci n'en sont pas très heureux, dénonçant l'absence de vrais contrats, tels qu'ils en ont avec l'article 60, et le fait que ce qu'ils gagneraient serait déduit de l'allocation du CPAS.*

C'est un projet régional, je crois. Je ne peux pas en parler parce que je n'en connais ni les conditions ni les modalités.

● *Donc, quand vous parlez de réinsertion professionnelle, vous parlez des articles 60 et 61 ?*

60. Le 61 est devenu obsolète puisque maintenant, les privés aussi peuvent engager dans le cadre de l'article 60. Attention, je ne suis pas un fanatique de l'article 60. Si c'est pour fournir du travail moins cher à un employeur, c'est « niet ! ». Il faut un projet avec l'employeur.

● *Qu'est-ce qui existe au niveau formation dans la commune ?*

Par exemple, une entreprise de rénovation qui dépend de l'Union des locataires : ils engagent des « articles 60 », avec un encadrement et les gens se forment en travaillant. Ils apprennent un métier : maçon, plâtrier... c'est ça la formation.

● *Chacun sait que le bilinguisme est souvent exigé si on veut travailler à Bruxelles. Comment apprendre le néerlandais si on est un minimexé à Anderlecht ?*

Il y a plein de formations organisées par la Commune et qui sont gratuites. Il y a des écoles avec des cours du soir gratuits. Les formations de l'Orbem sont aussi accessibles. Attention, la formation, ce n'est pas non plus la panacée universelle : si on fait faire des formations aux

gens, tout le temps, et que ça ne débouche jamais sur rien, c'est aussi désespérant.

● *Il semble qu'il y ait un problème d'information. Les usagers du CPAS paraissent ne pas être au courant des possibilités qui leur sont offertes.*

Il y a certainement un problème d'information. Et ceux qui nous ont précédé n'ont rien mis en place à ce niveau.

● *Le CDIM reproche à votre famille politique d'avoir facilité l'entrée d'un conseiller Vlaams Blok dans la future majorité du CPAS ; conseiller qui, de plus, étant donné la configuration des locaux, pourrait avoir accès aux dossiers des bénéficiaires.*

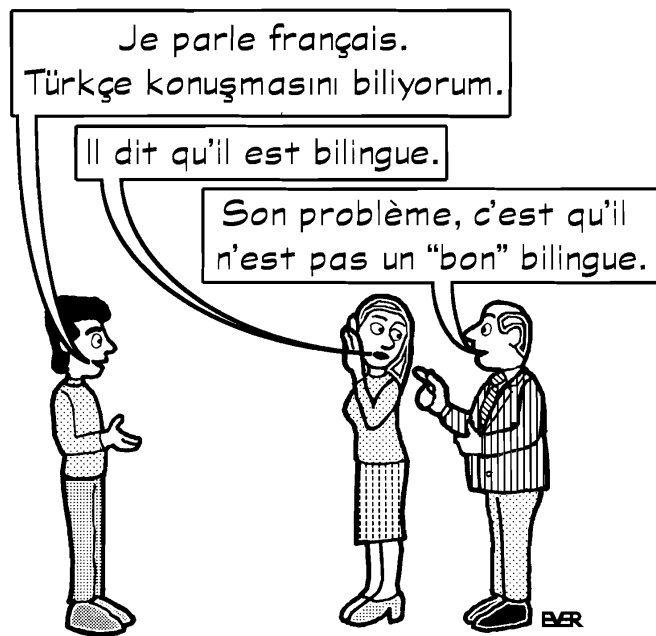
En fait, c'est la nouvelle majorité tout entière qui porte une part de la responsabilité de l'entrée de ce Vlaams Blok au Conseil.

Le mécanisme des élections est un peu long à expliquer ici... On peut résumer en parlant d'une erreur de calcul et de méconnaissance de la loi du CPAS. En pratique, il n'y aura pas de conséquences : il est seul au conseil, il ne sera dans aucun comité, il n'a accès à rien. Aucun conseiller CPAS ne peut entrer dans les bureaux sans être accompagné du secrétaire ou du président, c'est la loi. Mais, attention, je ne veux pas minimiser, la présence d'un conseiller Vlaams Blok au CPAS est symboliquement grave. Il ne faut pas la banaliser. Et si ce type tient le moindre propos raciste ou autre, j'ai le droit de le mettre au PV et de porter plainte au Centre d'égalité des chances et je ne manquerai pas de le faire.

Alors qu'il n'y a jamais eu de politique sociale dans la Commune, qu'elle est sinistrée socialement, que les associations détestent le CPAS, je déplore l'incompréhension que nous rencontrons, notamment auprès du CDIM : il y a une équipe qui veut changer tout ça, travailler avec les associations etc., miser sur le moyen terme et pas sur le court terme, et ils ne le comprennent pas.

● *Est-ce que le CPAS d'Anderlecht projette d'avoir recours au système du colis alimentaire ?*

Je n'ai jamais encouragé ça et il n'y a jamais eu de débat là-dessus au CPAS. Ecolo est contre le principe. Maintenant il faut nuancer : des colis alimentaires peuvent être nécessaires dans certains cas, dans l'urgence... Mais, je ne pense pas du tout que ça doive remplacer l'aide sociale. C'est une idée qui vient de Vande Lanotte (parti de la majorité actuelle de notre CPAS) et qui concerne les demandeurs d'asile. Si la loi fédérale nous impose d'appliquer ce



système avec eux, nous le ferons, mais ce n'est pas notre choix.

● *Le mot de la fin ?*

Je voudrais encore dire un mot d'un projet important. Avec Mustapha Akouz, on a fait un rapport sur la pauvreté à Anderlecht, et puis, on a fait un forum sur l'état de la pauvreté. Dalida Rigo était l'une des intervenantes, elle a participé à tous les travaux. Ensuite, nous avons créé un Observatoire permanent de la pauvreté pour lequel je viens d'engager un chercheur. Des rapports seront faits chaque année, dans une dynamique de collaboration et de synergie avec les associations. On entame également une recherche pour laquelle on a eu des crédits régionaux pour standardiser la récolte des données de la région Bruxelloise pour pouvoir comparer les quartiers entre eux. On a formé un comité de suivi : 6 ou 7 personnes, usagers ou représentants d'associations. Dalida fait partie de ce comité.

L'important c'est qu'on ait un but, car jusqu'à présent le CPAS n'a jamais eu pour but de lutter contre la pauvreté. Il a été un gestionnaire de l'aide obligatoire. C'était l'option d'appliquer la loi à minima. Nous, on voudrait faire l'inverse : la loi sur les CPAS est une bonne loi, appliquons-la au mieux, de façon à faire régresser la pauvreté sur la commune.

A lire... à débattre

